

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 21/11/16  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 02/12/16  
Affichage le : 26/12/16  
Transmission préfecture le : 26/12/16  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20161216-lmc195874-DE-1-1  
Du : 26/12/16  
Délibération exécutoire le : 26/12/16

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 16 décembre 2016

**POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE  
AVENANT CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE  
DES YVELINES (CDEY) VERSAILLES GRAND PARC**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération cadre du Conseil départemental du 28 septembre 2012 relative au Contrat de Développement Equilibré des Yvelines pour le territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy, saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu la convention opérationnelle du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY) Paris Saclay avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Versailles signée le 1<sup>er</sup> août 2013,

Vu l'avenant n°1 portant version consolidée de la convention opérationnelle du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY) Versailles Grand Parc signé le 9 décembre 2014,

Vu le courrier du 15 janvier 2016 du Président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc demandant une prorogation des délais de réalisation de la convention opérationnelle du CDEY Versailles Grand Parc,

Considérant que le calendrier de réalisation de trois opérations du CDEY, pôle d'échange multimodal Versailles Chantiers, insonorisation du Pont des Chantiers et l'aménagement de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du cerf-volant, n'est plus conforme aux engagements initiaux,

Considérant que les retards dans la réalisation des opérations sont liés à la réalisation d'études complémentaires ou à des difficultés rencontrées dans la maîtrise foncière des terrains d'assiette des projets,

Considérant la volonté du Département des Yvelines de maintenir son engagement initial et notamment financier pour un développement ambitieux et équilibré du territoire de Versailles Grand Parc dans un cadre partenarial avec la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la commune de Versailles,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'avenant n°2, ci-joint (annexe 1), à la convention opérationnelle du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY) Versailles Grand Parc conformément à l'article 7-1 de l'avenant n°1 du 9 décembre 2014 portant version consolidée de la convention du 11 avril 2014.

Autorise le Président du Conseil départemental des Yvelines à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle du CDEY Versailles Grand Parc.

Dit que la présente délibération est sans incidence budgétaire.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

### AVENANT CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE DES YVELINES (CDEY) VERSAILLES GRAND PARC

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Pierre Fond à Pierre Bédier, Janick Géhin à Karl Olive, Marcelle Gorguès à Ghislain Fournier.